

CIRCULAIRE N° 1811

DU 22/ III /2007

**Objet :** Mise en garde à propos de la diffusion du document intitulé « Atlas de la Création » dans les établissements d'enseignement

**Réseaux :** Tous

**Niveaux et services :** Fondamental, Secondaire, Promotion sociale

**Période :** Année scolaire 2006-2007

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental, secondaire et de Promotion sociale de la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental, secondaire, et de Promotion sociale subventionnés , ordinaires et spécialisés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental, secondaire, de Promotion sociale organisés ou subventionnés par la Communauté française, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents ;

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale		
<u>Destinataire</u>	Directions et enseignants		
<u>Contact</u>	Fanny CONSTANT	02/227.33.23	fanny.constant@cfwb.be
<u>Documents à renvoyer</u>	Oui-		Non
<u>Date limite d'envoi</u>	néant		
<u>Objet</u>	Mise en garde à propos de la diffusion du document intitulé « Atlas de la Création » dans les établissements d'enseignement		

Bruxelles, le 22 mars 2007

Je tiens à attirer l'attention des chefs d'établissement et des enseignants sur l'ouvrage intitulé « Atlas de la création », de l'auteur Harun YAHYA (Adnan OKTAR, de son vrai nom), qu'ils pourraient recevoir sous peu.

Cet ouvrage vise à réfuter la théorie de l'évolution et tente de prouver que l'homme est resté inchangé au fil du temps, contrairement aux apports des travaux scientifiques en la matière.

Je mets en garde l'ensemble des équipes éducatives contre les valeurs véhiculées dans ce document ; elles sont contraires aux valeurs qui soutiennent le décret « Missions » et qui sont traduites dans les référentiels de compétences ainsi que dans les programmes d'enseignement.

Aussi, je compte sur la vigilance de chacun d'entre vous pour veiller à ce qu'il ne constitue en rien un outil pédagogique à destination des élèves.

Je vous remercie de porter cette information à la connaissance des membres des équipes éducatives dont vous avez la charge.

Je vous remercie pour votre collaboration.



**Marie ARENA**